

Mercure de France : journal
politique, littéraire et
dramatique / par une société
de gens de lettres

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1793-03-18.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

(N°. 78. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

LUNDI 18 MARS, l'an deuxieme de la République.

NOUVELLES POLITIQUES.

AUTRICHE. *De Vienne, le 28 février.*

Les différentes corporations continuent leurs dons patriotes, et le recrutement va très-bien. On a la précaution de n'admettre dans les troupes Autrichiennes d'étrangers, qu'autant qu'ils peuvent prouver une espece de naturalisation par dix ans de séjour. — Le bruit se répand depuis que la santé de l'empereur ne lui permettant pas de se rendre à Francfort, le roi de Pusse doit venir ici se concerter avec lui. Il y a des conseils fréquens, auxquels assiste le prince Waldeck, que l'empereur a voulu dédommager en quelque façon du bras qu'il a perdu à Thionville, en l'admettant dans sa confiance la plus intime. — Manheim est occupé par les Autrichiens, et une partie de l'armée Prussienne postée dans Oppenheim, couvre de ce côté les bords du Rhin, depuis que l'électeur Palatin s'est enfin désisté de la neutralité qu'il voulait garder. — On a conduit sous bonne escorte, à la forteresse de Munketschin, en Hongrie, plusieurs charriots remplis de Français qui tremblaient, dit-on, dans un complot contre la vie de l'empereur. Ce prince n'est pas sans inquiétude sur le sort de sa tante.

Du 2 mars. On a ordonné hier à dix bataillons composés pour la plupart de Graenzer, et à douze divisions de Székler, de joindre l'armée du Brisgaw. — On parle aussi d'un régiment de 3000 hommes, presque tous Suisses, pour renforcer celle d'Allemagne. — Voici une offre et une demande, qui toutes deux sentent bien l'exagération. Les Etats de Hongrie ont promis, à ce qu'on assure, 100,000 bœufs, et la banlieue de Vienne est obligée de fournir, pour le service de l'artillerie, 3 à 4000 chevaux, qui doivent être livrés à la fin de mars au plus tard. — Des lettres particulières de Turin annoncent le général baron de Vins dangereusement malade dans cette ville, dont il a eu néanmoins le tems de préparer la défense. — On nous mande aussi de Naples, qu'à la nouvelle de la mort de Louis, la reine est tombée dans une aliénation d'esprit dont elle a bien de la peine à revenir.

Tome II.

On a refusé aux boulangers de cette capitale la permission d'augmenter le prix du pain, et accordé aux bouchers l'exemption de la milice pour leurs garçons.

ALLEMAGNE. *De Francfort, le 5 mars.*

Le duc de Wirtemberg, si intéressé à ménager la France, et qui le sent, aurait bien voulu rester neutre. Il a fait proposer à la cour de Vienne, par le colonel Milius, que ses troupes, ainsi que toutes celles du cercle de Souabe, y restassent, et fussent seulement employées à former un cordon. Mais les lois de l'Empire ne pouvant permettre la neutralité d'aucun de ses membres lorsqu'il est en guerre, on a rejeté cette demande. — Le contingent qu'il a fallu que le duc fournit, est arrivé le 23 février à Dourlac; il ira de-là joindre les Autrichiens.

On mande de Heilbronn, en date du 24, que le général comte de Collorédo se met à la tête d'un corps de troupes qui doit agir dans les Pays-Bas, et que le général Wurmser prendra le commandement de l'armée Autrichienne, assemblée dans les environs de Heilbronn, où elle attend, pour se mettre en marche, d'avoir reçu les contingens des troupes des cercles.

On ne réussit que trop dans beaucoup d'endroits, à ce qu'il semble, à soulever les habitans contre les français. Les paysans se sont rassemblés dans le comté de Falkinstein, pour s'opposer à eux. On les a armés de fusils, de pistolets, de pertuisanes ou espèces de piques. Beaucoup de palatins, dit-on, se sont joints à ce rassemblement.

M. d'Artois accompagné de M. d'Escarls, et du ci-devant évêque d'Arras, a passé le 27 février par Cassel, pour se rendre à Petersbourg, où il compte rester un mois; il se rendra ensuite auprès de l'Empereur, qui décidément ne fera pas la campagne en personne, comme on l'avait annoncé, vu la faiblesse de son tempéramment.

De Hambourg, le 28 février.

L'impératrice de Russie a ordonné d'armer cent chaloupes canonnieres. On ne recevra dans les ports de ses Etats aucun vaisseau français; et dès ce moment, on ne laisse plus arriver dans son Empire aucun Français, à moins qu'il ne soit muni d'un passe-port revêtu de la signature d'un ministre Russe.

Les lettres de Stockholm portent que l'ambassadeur de Russie a donné au duc régent, de la part de sa souveraine, la notification de l'armement d'une forte escadre. Il ne paraît pas que cette nouvelle ait fait beaucoup de sensation. Cependant un camp de 10,000 hommes doit s'assembler dans les premiers jours d'avril à la proximité de cette capitale.

F R A N C E.

Extrait d'une lettre de Nice , du 5 mars.

Voici quelques nouveaux détails des avantages que nous avons remportés sur les Piémontais les 28 février, 1, 2, 3 et 4 mars.

Tous les postes avancés reçurent ordre de se porter à Escarenne , où le général Brunet et le général Dagobert , partirent à la tête d'une colonne pour marcher sur l'Escarenne par deux points différents. Le général Dumerbion , marcha avec la colonne venant de Levenzo sur Vtel : le général Saint-Martin , partit de Nice avec quatre bataillons et quatre pièces de canon pour s'emparer de Col-de-Brauze : l'attaque ce jour-là fut très-vive ; mais notre canon ayant été porté sur des montagnes presque inaccessibles ; les ennemis prirent la fuite , et nous nous rendîmes maître de l'Escarenne ; nous marchâmes le lendemain sur Lentousque , où nous trouvâmes les ennemis en bataille ; ils nous firent un feu terrible ; mais nos braves soldats l'emportèrent sur ceux des despotes : on s'est fusillé jusqu'à la nuit , et ce jour-là nous fûmes obligés de coucher au bivouac.

Le lendemain à la pointe du jour nous recommençâmes , et vers les 9 heures nous fûmes maîtres de Lentousque , poste très - avantageux. Nos troupes , que la fatigue de deux jours de marche avaient presque rendues , se réveillerent à la voix des braves généraux Brunet et Dagobert. Nous marchâmes sur Belveder , Saint-Arnoux , Figarel , Colombeau et Saint-Martin.

Belveder est sur une montagne aussi haute que le fort Saorgio , et était gardé par 5,000 hommes et 4 pieces de canon.

L'attaque commença à 6 heures , et dura jusqu'à 3 heures après - midi ; elle fut très - chaude , notre canon ne pouvant presque rien faire , vu l'impossibilité de le placer ; mais le courage , la valeur des braves régimens du 50^{me} , 61^{me} , 91^{me} , et des volontaires de l'Hérault , du 5^{me} du second de l'Isere , du 3^{me} du Var et des Bouches-du-Rhône , qui se trouvaient être toute notre force dans ce moment marchant sur deux colonnes après dix-huit heures de marche , et vingt huit du jeûne le moins interrompu , parvinrent à chasser les ennemis , qui faisaient un feu terrible. Oui , mon cher citoyen , 1,800 hommes sans-culottes ont fait fuir 5,000 soldats , tant Piémontais qu'Autrichiens ; nous n'avons eu dans toutes ces expéditions , que 12 morts et 39 blessés ; nous avons fait 200 prisonniers , et l'ennemi a eu au moins 200 tués ou blessés ; nous lui avons pris 4 pieces de canon , des vivres , un hôpital ambulant bien fourni , 18 espingoles ou fusils de rempart.

Voici le nom des endroits que nous avons pris.

La Reramna, Lantosqua, Belveder, où les ennemis étaient retranchés avec 4 pieces de canon, Saint-Arnoux, Viel, Fi-gart, Colombeau, Saint-Martin.

P A R I S , 17 mars.

On apprend de Brest, que le 8 de ce mois, à 11 heures du matin, il est sorti de ce port une escadre, composée de trois vaisseaux de ligne ; savoir, le Républicain, de 110 canons ; le Tourville, de 74 ; l'Achille, de 74 : les frégates, la Pique, la Séminante, la Thétis ; la corvette, la Blonde ; et l'aviso, le Sans-Songe. Les frégates, la Bellone et la Concorde, doivent suivre incessamment.

On peut juger de l'intrépidité de nos marins par le trait suivant. — Dans un combat entre une frégate Anglaise et un corsaire Français, près de l'isle de Bact, sept braves marins de cette île, témoins de la détresse de ce dernier, se sont jetés dans une chaloupe, ont abordé le corsaire, l'ont soutenu de leur feu, et l'ont arraché au péril. Ils ont remarqué que pendant le combat, la frégate Anglaise a conservé le pavillon Français tricolor, elle n'a hissé son yacht Anglais qu'au moment où elle a reviré de bord.

Nos corsaires de Morlaix, de Cherbourg, de Dunkerque et de Bayonne, continuent à faire des prises ; mais tant que nos frégates ne tiendront pas la mer, nos bâtimens en course seront exposés à devenir la proie des frégates Anglaises.

C O M M U N E D E P A R I S .

Suite de la séance du 15 mars,

Une députation de la section de la Cité vient annoncer au conseil que, sur dix-huit volontaires équipés par la section, et qui sont partis ensemble, sept seulement se sont rendus au Bourgat, ainsi que s'en est convaincu un membre de la section, qui s'est transporté sur les lieux pour s'en informer. Elle demande que les onze fuyards soient poursuivis comme déserteurs ; le conseil invite la députation de référer leur juste plainte au ministre de la guerre ; arrête en outre que le nom, le signalement de chacun des volontaires, sera adressé aux quarante-huit sections, et que l'administration de police sera chargée de faire toutes les perquisitions nécessaires pour découvrir leur retraite.

Le rapport sur la dette de la Commune n'ayant pas été distribué aux membres, on a ajourné la discussion à mercredi

prochain. L'aperçu de ce travail est que la dette de la Commune, surpassant de beaucoup ses ressources, le comité des domaines croit avantageux à la ville de Paris, de demander à la Convention que la nation se charge de l'acquitter; la ville lui cédaient tous ses moyens de remboursement. Perdrix désire que lors de la discussion, on entre dans les détails de la dette. Son opinion est vivement combattue et rejetée, comme entraînant trop de longueurs.

Santerre fait le rapport de la situation de Paris : le calme renait, et le service actif de la force armée permet d'assurer qu'il sera bientôt absolument rétabli. Il observe que les patriotes ardents qui, trompés sans doute par de bonnes intentions, voulaient exécuter, non pas une insurrection, mais une sédition, ne tarderont pas à ouvrir les yeux, et à reconnaître que sans s'en douter, ils servaient leurs plus cruels ennemis ; ils opéraient la contre-révolution. Ils voulaient, a-t-il dit, soulever le peuple contre le peuple, et lorsqu'il regne, quand il est souverain, il est assez étrange qu'on cherche à l'entraîner dans de fausses mesures qui opéreraient infailliblement sa ruine.

Pour preuve que les derniers mouvements étaient à-la-fois et l'effet de l'effervescence de quelques bons citoyens, et celui des menées des ennemis de la République, il a fait lecture d'une lettre qu'il a reçue de Rennes, par laquelle on lui apprend qu'on a arrêté dans la ville divers séditieux, qui voulaient mettre aux prises les citoyens des campagnes avec ceux des villes ; qu'aux environs, les paysans ont encore des curés non-scermentés ; qu'on a découvert dans le jardin du pere du fameux Désilles, une urne remplie de brevets d'officiers, signés Brunswick et Bouillé ; qu'à Saint-Malo enfin, on a saisi le fil d'une conspiration, formée par les riches habitans des côtes de la Manche, qui devaient livrer la ville aux émigrés qui affluent à Jersey et Guernesey. Ils font de tems en tems des promenades de ces îles à Cherbourg ; ils avaient des intelligences depuis Brest jusqu'à Dunkerque. On a arrêté à Saint-Malo une foule de négocians et d'armateurs qui étaient complices de cette affreuse trahison. Enfin, la lettre finit par annoncer qu'un corsaire, le nommé le *Sans-Culotte*, est rentré à Saint-Malo avec un navire Anglais qu'il a fait prisonnier, et qui se trouve chargé de grains.

Santerre fait sentir que par ces nouvelles et celles qu'on reçoit de divers points de la France, il n'est pas douteux qu'il y avait un complot de nos ennemis pour nous diviser. Le conseil lui témoigne ses applaudissements.

La section des Quatre-Nations vient communiquer au conseil un arrêté, par lequel elle se désiste de son adhésion donnée, dans la nuit du 9 au 10, à l'arrêté présenté à la section par le nommé Varlet. Chaumet demande que le conseil accueille l'arrêté de la section des Quatre-Nations ; qu'il prenne

même note de tous ceux qui lui seront présentés à cet égard, pour les réunir ensuite, en faire une adresse qui fera connaître aux départemens quel est l'esprit public de Paris.

Varlet a été mandé à la municipalité; et d'après les perquisitions faites, il se trouve qu'il est employé à l'administration des postes; qu'il est électeur, et de la section des Droits de l'homme. Comme il a des talens séducteurs auprès de la multitude, qu'il peut être par ces talens même dangereux, le conseil croit utile de le dénoncer à l'opinion publique; en conséquence, le conseil arrête qu'il sera dénoncé, par affiche, aux sections, aux sociétés populaires, et au corps électoral dont il est membre.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

P R É S I D E N C E D E G E N S O N N É.

Séance du dimanche, 17 mars.

Sur une dénonciation du citoyen Rhul contre les commissaires Couturier et Dentzel, qu'il accuse d'avoir fait exporter des citoyens en place, pour leur substituer leurs parens, leurs amis; d'avoir pris des arrêtés arbitraires: la Convention leur ôte leur mission, et déclare nuls et arbitraires les arrêtés qu'ils ont pris.

Une députation des citoyens de la section des Quatre-Nations est venue désavouer à la barre un arrêté de cette section, dénoncé le 9 de ce mois à la Convention, portant qu'il fallait que le département de Paris s'emparât pour un moment de la souveraineté nationale, et que les assemblées primaires de ce département s'assemblassent pour rappeler les députés indignes de la confiance du peuple. Cet arrêté est l'ouvrage de mauvais citoyens qui se sont introduits dans cette section, sous le titre de députés de la section des Cordeliers, et qui ont surpris la crédulité des bons citoyens.— Brival a lu une lettre qui lui est adressée par un officier de l'armée de la Hollande, et qui lui annonce que Westermann, sur le point de partir pour seconder l'armée de la Belgique, s'est emparé de 27 vaisseaux hollandais et de 85 voitures d'avoine.— Une citoyenne épicière, dont la boutique a été livrée au pillage dans la journée du 26 février, a demandé une indemnité de ses pertes.— Une députation des colons de Saint-Domingue était venue, dans une des précédentes séances, dénoncer Santonax et Polverel, commissaires civils dans cette île; une députation d'hommes de couleur est venue justifier aujourd'hui ces mêmes commissaires, et attester qu'ils ont rétabli le calme dans Saint-Domingue. Sur la proposition

de Boyer-Fonfrede , cette pétition a été renvoyée au comité colonial.

Le bataillon des volontaires du Tarn , accusé d'avoir participé aux mouvements contre-révolutionnaires qui ont eu lieu à St^e.-Afrique , repousse cette accusation , et dénonce Bétancourt , son commandant , qui se glorifiait d'être issu du sang des rois , comme ayant , contre ce bataillon , seul donné lieu à cette inculpation par sa conduite incivique. Renvoyé au comité chargé de faire le rapport de cette affaire. — Alexis Blondel , qui s'est blessé lui-même en essayant d'arrêter un mouvement populaire , demande des secours et les invades. Renvoyé au comité des secours. — Les héritiers du célèbre capitaine , Paul Jônes , ont réclamé le paiement des sommes dues à ce grand homme par le gouvernement Français. Le président leur a répondu que la reconnaissance était la vertu de la nation Française , et qu'elle n'oublierait pas les services de Paul Jônes. — La 35^e. division de la gendarmerie , sur le point de voler aux frontières , jure de vaincre ou de mourir pour la patrie. — Les administrateurs des postes ont annoncé à la Convention que le courrier de Nantes n'est pas arrivé les trois derniers jours de la semaine ; la Convention a décrété que le conseil exécutif enverra des courriers extraordinaires , pour prendre connaissance des causes de ces retards. — Des députés de la section du Théâtre Français sont venus , comme ceux de la section des Quatre-Nations , désavouer un arrêté pris dans son sein , dans la journée du 10 de ce mois. Cet arrêté , ont-ils dit , a été proposé par quelques mauvais citoyens , et a été adopté dans un moment où l'assemblée était incomplète. Ils ont destitué le secrétaire de leur assemblée , pour avoir inséré cet arrêté dans les registres des sections. Mazuyer a demandé que les assemblées de section ne puissent désormais délibérer que quand elles seraient composées de 200 membres au moins. Barrere a demandé que le désaveu de la section du Théâtre Français fût consigné dans le bulletin , et qu'une commission de 12 membres pris dans tous les partis , dans tous les côtés de la Convention , fût chargée d'examiner tous les registres des sections de Paris , et d'en rendre compte à la Convention. Quant à la proposition de M^suyer , il en a proposé le renvoi au comité de législation. Jean-de-Brie l'a invitée à entretenir dans son sein cet accord qui s'y est manifesté depuis quelque jours dans la discussion sur la cause des troubles qui ont eu lieu ; il l'a invitée à faire des lois qui assurassent le bonheur du peuple. Il a demandé que le ministre rendît compte , tous les deux jours , de l'état de la procédure contre les auteurs des projets de contre - révolution , qui ont manqué d'éclater ces jours derniers. Cette dernière proposition a été décrétée.

Les officiers municipaux de Gentilly sont venus présenter à la Convention 24 volontaires au lieu de 12 , que ce village

dévait fournir pour son contingent. Deux actes de générosité qui vont être consignés dans les annales de la République, vont mettre au nombre de ceux qui ont bien mérité de la patrie, le commandant en second et le maire de Gentilly. Le premier donne à un volontaire 300 liv. par an tant que durera la guerre, et 24 liv. par mois à la mère qu'il abandonne pour voler au secours de la patrie. Le second, équipe et entretient pareillement un volontaire, pere de famille; se charge de nourrir l'épouse de ce citoyen, et adopte son fils, âgé de dix ans, qu'il s'engage à éllever et à instruire comme ses propres enfans. Barrere pensait que cet enfant devait être nourri aux frais de la République, et il le demandait. « J'étais pauvre quand je me suis établi à Gentilly, a répondu le maire; mon industrie m'a mis à mon aise; j'ai adopté cet enfant, et je n'en désemparerai pas. » La Convention a applaudie avec transport, et accorde à ce brave homme la douce satisfaction qu'il demande.

Le citoyen S. Sernin, instituteur des sourds et muets à Bordeaux, a demandé des secours pour l'école des sourds et muets établie à Bordeaux. Il a fait écrire un de ses élèves qui l'accompagnait, et lui a fait exprimer par des signes le discours suivant : « Je suis né sourd et muet; je voyais le monde sans savoir que chaque objet de la nature eut un nom. J'existaïs sans savoir qu'il y avait dans mon être deux essences distinctes, le corps et l'ame. J'agissais et je pensais sans savoir qu'on eût donné un nom à chaque opération du corps et de l'esprit. Je vivais au milieu de ma famille, sans pouvoir exprimer le tendre nom de pere, de mere, de frere et d'ami. Je vivais étranger dans le sein même de ma patrie, n'en connaissant ni sa langue, ni ses usages, ni ses lois, ni quels étaient mes devoirs à remplir envers Dieu et envers la société. Aujourd'hui, législateurs, je connais tout cela; c'est dans l'école de Bordeaux que j'ai reçu ma nouvelle existence. Peres de la patrie, accordez à cette institution ce que le département de la Gironde vous demande; multipliez ces écoles, et tous les sourds et muets de la République vous béniront avec tous les amis de l'humanité. — Une députation des 48 sections de Paris est venue demander que les administrateurs et les membres des sociétés patriotiques, allassent combattre avec les autres citoyens sur les frontières.

La séance a été levée à 5 heures.

S P E C T A C L E S.

Th. de la Nat. *Le Misanthrope*, et *le Conte ou les Deux Postes*.

Th. de l'Op. Com. Nat. rue Favart; la deuxième représ. du *Barbier de Séville*, comédie en 4 actes.

— de la République, rue de Rich. *L'Intrigue épistolaire*.